



FEILLENS

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 12 mars 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 12 mars 2025 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

Étaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL (arrivé à 20h25), Laurence BOYER, Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Jean-Pierre CONDEMINÉ, Arnaud DELALANDE, Justine DESNOYER, Raphaëlle DUBY, Gilles DUMAS, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Sarah GONOD, Francis GOYON, Elvire JOLY, Françoise MENDES, Guy MONTERRAT, Denis VAISSAUD, Odile VERNE.

Étaient excusés :

Mmes Catherine RENOUD-LYAT (a donné pouvoir à Guy MONTERRAT), Victoria POLI, Nathalie VERMEL (a donné pouvoir à Gilles DUMAS).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

*
* *

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise MENDES

-0-

Le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 6 février 2025 :
4 décès, 3 naissances, aucun mariage.

-0-

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 février 2025. R.Bornarel, arrivé à 20h25, était absent au moment du vote.

3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

❖ URBANISME (Bertrand Chambard) :

La commission s'est réunie le 13 février 2025 et a étudié 12 Déclarations Préalables, et 1 Permis de Construire modificatif.

⇒ Gilles Dumas interroge sur l'OAP des Verrières, car une annonce a été diffusée pour des logements à cet endroit ; il souhaite savoir si la règle de 21 logements par hectare s'applique bien sur cette OAP. Les vérifications seront faites, mais pour l'heure aucun projet n'a été déposé en Mairie.

❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE -ASSAINISSEMENT (Elvire Joly)

• Duby Traiteur a été reçu en mairie au sujet de la redevances assainissement : un point a été fait sur leur situation, sur le montant et le mode de calcul de la redevance ; un nouveau rendez-vous sera programmé dès que le montant exact de la redevance due pour l'année 2024 sera connu.

• Semaine de l'environnement : le spectacle sur l'eau aura lieu à la salle de l'Union Musicale, le mardi soir à 20h ; il est conseillé pour les enfants à partir de 11 ans ; il sera assuré par une compagnie d'artistes du Département (Bourg-en-Bresse)

❖ CITOYENNETE – TRANQUILLITE PUBLIQUE (Jean-Pierre Condemine)

• actions dans les écoles : le permis internet a débuté pour 52 élèves de CM2 des écoles publique et privée ; le permis piéton a débuté au public et se fera bientôt dans le privé pour 67 élèves de CE2 au total

• service cartes d'identité / passeports :

- bilan de l'année 2024 : 2191 rendez-vous pour une création de titre, avec un délai moyen de 9 jours pour obtenir un créneau ; 70% des rendez-vous sont pris en ligne et seuls 4% ont été annulés
- sur les premiers mois de l'année 2025 on constate une baisse de l'activité (591 RDV en 2024 contre 424 en 2025) qui s'explique par la multiplication des mairies équipées et la résorption du retard accumulé après le covid.

• vidéoprotection : baisse du nombre d'infractions relevées en 2024 (26 contre 40 en 2023) et seulement 3 relevées depuis le début de l'année

• délinquance : la Gendarmerie a constaté une baisse des interventions en 2024 qui peut s'expliquer par une présence de leurs effectifs sur le secteur en hausse ; le nombre de cambriolage reste équivalent mais le nombre d'escroqueries est en forte hausse.

❖ CULTURE- SPORTS - ASSOCIATIONS (Arnaud Delalande)

• AG du Comité des Fêtes : nombreuses manifestations organisées pendant l'année

- banquet des Anciens avec environ 200 personnes

- repas de la fête patronale avec 740 repas distribués

- nouvelle formule du forum des associations en septembre 2024 a été appréciée et sera donc renouvelée à la rentrée 2025

- 145 entrées payantes à la fête de la bière

- 38 colis distribués aux Anciens

- 4417 € de locations de matériels (mais en parallèle de nombreuses réparations ensuite dessus)

- Noël des enfants organisé pour les deux écoles

• Chorale : va recevoir la chorale allemande, dans le cadre du jumelage, du 16 au 18 mai avec un concert prévu le 17 mai.

❖ INFORMATION - COMMUNICATION (Christian Favre)

• la communication autour de la semaine de l'environnement se fera via l'Officie du Tourisme, la presse, le panneau lumineux, les pages Facebook et Internet, ainsi que par affichage auprès des commerçants.

• une lettre d'information a été distribuée aux habitants pour les informer du projet de la municipalité au sujet de la propriété Boyat : suite aux débats qui avaient eus lieu sur ce dossier en Conseil Municipal, il est apparu important de communiquer pour répondre aux diverses interrogations.

⇒ Gilles Dumas s'interroge sur la démarche, et estime que s'agissant d'un document communal, il y aurait du y avoir une place pour que le groupe d'opposition puisse s'y exprimer, ce qui n'a pas été le cas. Selon lui les droits de l'opposition n'ont pas été respectés. Monsieur le Maire lui répond que la lettre ne fait que reprendre les débats, publics, qui ont eu lieu en Conseil et qui sont retranscrits dans le procès-verbal : il ne s'agit donc pas d'un document de la majorité mais bien d'une information municipale communiquant sur une décision prise en conseil.

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monterrat)

• Maison des Associations (Ancienne cantine) : les panneaux de séparation avec la cour de l'école ont été posés

• le pilier central de l'entrée de l'école maternelle est dégradé et devra être remplacé par un pilier métallique

• les travaux sur le réseau assainissement route de Vésines sont presque finis

• les enduits sur la façade de la maison Lacharme seront faits au printemps

• un marquage pour trois emplacements de stationnement minute ont été faits devant la Mairie

• le contrat de location du panneau lumineux arrive à son terme, un nouveau contrat interviendra avec changement du panneau qui sera cette fois-ci en format portrait

4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

• Renouvellement de concession de cimetière :

N-5 / A. CATHERIN pour 15 ans

5 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que la dernière mise à jour du tableau des effectifs date de septembre 2023 et qu'il convient de prendre en compte les mouvements de personnels et évolutions de carrière intervenus depuis. Il propose donc d'adopter le tableau des effectifs suivant, validé à l'unanimité par le Conseil Municipal :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
EMPLOIS		GRADE ou CADRE D'EMPLOI
Services administratifs		
Direction Générale des services	1	Cadre d'emploi des attachés
Chargé d'urbanisme	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Comptabilité, état civil, élections	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Etat civil, aide sociale, accueil	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Chargée d'accueil, titres d'identité	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs,
Services techniques		
Entretien des bâtiments	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Entretien voirie et réseaux	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent polyvalent	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Entretien espaces verts	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Entretien Salle Polyvalente	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Services école		
Encadrement des enfants + cantine + ménage	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
EMPLOIS		GRADE ou CADRE D'EMPLOI
Services administratifs		
Chargé d'accueil pour les titres d'identité	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs Ouvert aux contractuels – 22h/semaine
Services techniques		
Entretien des bâtiments	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques Ouverts aux contractuels - 20.17h/semaine
Encadrement enfants école + cantine	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques - 12.44h / semaine - 28.75h/semaine - 34.35h/semaine ouvert aux contractuels
Surveillance cantine	2 5	Cadre d'emploi des adjoints d'animation Ouvert aux contractuels - 6,27 /semaine Cadre d'emploi des adjoints techniques Ouvert aux contractuels - 6,84h/semaine
Service social		
ATSEM	1	Cadre d'emploi des ATSEM - 31,58h/semaine (en disponibilité)

⇒ Gilles Dumas s'interroge sur la présence dans les effectifs d'une ATSEM qui a pourtant quitté la Mairie : cet agent est en fait en disponibilité, et fait donc toujours partie des effectifs. Son poste est simplement vacant, et la commune a ouvert un nouveau poste pour pouvoir la remplacer.

6 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RD 933, LA ROUTE DES BAISSSES ET LA ROUTE DE PASSANT

Monsieur le Maire fait part de la convention à passer entre le Conseil Départemental de l'Ain et la commune pour le transfert de maîtrise d'ouvrage, le financement et la maintenance relative à l'aménagement d'un carrefour entre la RD 933, la route des Baisses et la route de Passant.

L'objectif des travaux est de sécuriser ce carrefour situé à l'entrée de la commune par l'aménagement de deux tourne-à-gauche avec îlots, de reculer le panneau d'entrée d'agglomération pour réduire la vitesse, et de prolonger les cheminements modes actifs.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre reviennent au Département. Le plan de financement, pour une opération dont le coût total s'élève à 365 750 € HT, prévoit une somme prévisionnelle de 203 930 € HT à charge de la commune.

⇒ • Gilles Dumas souligne qu'il s'agit d'un investissement important pour la commune et s'interroge sur :

- l'entretien, dont une partie revient bien à la commune

- les cheminements doux vers Manziat qui ne sont prévus que sur le côté gauche : le reste sera fait dans le cadre du schéma de mobilité

• René Bornarel demande comment la répartition a été décidée, et si le montant est définitif : Monsieur le Maire explique que le marché a été passé par le Conseil Départemental, que le montant est une estimation qui sera amenée à évoluer en fonction des coûts réels une fois les travaux finis.

- Francis Goyon demande s'il y a déjà un programme d'aménagement prévu sur Champ Blanchon et si oui, a-t-il pu prendre en compte cet aménagement du carrefour : il n'y a pas d'incidence entre les deux. Odile Verne demande quand les travaux seront faits et sur quel budget cette dépense doit être prévue : les travaux débiteront au mois d'avril, ils seront imputés sur le budget 2025. Elle souligne donc que la validation de la convention entraîne donc une inscription d'office de cette dépense.
- Monsieur le Maire explique que le montant du projet s'explique par des travaux importants qui sont nécessaires (renforcement de la chaussée, canalisations, aménagements...). Malgré la baisse des investissements prévus par le Département, ce projet a été maintenu car il s'agit d'une question de sécurité, sur une route à grande circulation et sur laquelle passent les convois exceptionnels. Quoi qu'il arrive les travaux seront faits, mais si la commune refuse de participer au financement, le Conseil Départemental n'engagera plus aucuns travaux pour les dix prochaines années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour (G. BillouDET, en tant que vice-président du Conseil Départemental, ne participe pas au vote) et 3 abstentions (A. Delalande, F. Goyon et O. Verne), approuve la convention et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre. Gilles Dumas précise qu'il a les mêmes interrogations que les élus qui se sont abstenus, mais qu'il a voté pour car selon lui les questions de sécurité priment.

7 – VENTE DE TERRAIN – LE CLOS DES OLIVIERS

Monsieur le Maire propose de vendre à la Socafil un chemin de desserte situé au Clos des Oliviers et n'ayant plus lieu d'être. Cela correspond aux parcelles AC 430 (51 m²), AC 431 (77 m²), et AC 432 (50 m²), soit un total de 178 m² que Monsieur le maire propose de vendre au prix de 50 € le m² soit 8 900 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente dans les conditions ainsi précisées.

8 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RESIDENCE D'URFE

Monsieur le Maire explique qu'avec le déménagement de la Maison de retraite sur la commune de Feillens, le siège social de cette dernière est modifié, ce qui conduit à un renouvellement des membres du Conseil d'Administration. Ainsi, Monsieur le Maire devient de droit Président du Conseil d'Administration et la Commune doit désigner ses membres pour siéger.

Monsieur le Maire propose donc de désigner Martine Carillier et Catherine Renoud-Lyat comme représentantes du conseil municipal au conseil d'administration, ainsi que Guy Monerrat en tant que personne qualifiée. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

9 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu des habitants du quartier du Dégottet qui ont effectué des travaux d'entretien autour de la croix du quartier jusque là laissée à l'abandon. Ils demandent s'il est possible d'installer une poubelle à cet endroit pour éviter les déchets sauvages. Monsieur le Maire rappelle que le calvaire n'est pas la propriété de la commune et qu'il revient effectivement aux riverains de l'entretenir, mais qu'il ne voit pas d'inconvénient à accéder à leur demande de poubelle.

-o-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h00.

-o-

Fait en mairie de Feillens, le 13 mars 2025

La Secrétaire de séance,



Françoise MENDES

Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône